



Agression dans un BUS

Par **nitrocyril**, le **03/06/2012 à 18:14**

Bonjour,
MERCI de votre réponse;
CORDIALEMENT

Par **pat76**, le **03/06/2012 à 18:18**

Bonjour
L'intérimaire vous a frappé?
Il a frappé votre collègue?
La riposte doit être en proportion de l'attaque.

Par **pat76**, le **03/06/2012 à 18:36**

Rebonjour
Il n'a pas frappé, donc si vous l'avez frappé, lui peut porter plainte pour coups et blessures volontaires.
Votre collègue peut déposer plainte pour agression si elle le désire, mais je le précise à nouveau, elle n'a pas été frappée.
L'agression a été menaçante et verbale, mais l'intérimaire n'a frappé aucun de vous.
A vous de voir si vous désirez porter plainte et ne vous étonnez pas si il en a une contre vous de la part de l'intérimaire.